



## Dixième réunion du Bureau ICC-ASP

12 juillet 2011

### Ordre du jour et décisions

*Le président de l'Assemblée, S.E. M. Christian Wenaweser (Liechtenstein) préside la réunion.*

#### 1. Locaux provisoires

Le président rappelle qu'à sa réunion du 29 juin 2011 à La Haye, le Bureau s'est concentré sur la question des locaux provisoires et a décidé de poursuivre les discussions sur ces locaux selon deux voies :

- a) options pour la poursuite des négociations menées avec le propriétaire du bâtiment de l'Arc sur le nouveau bail prospectif ; et
- b) identité de qui paiera les frais liés aux locaux provisoires à compter du 1er juillet 2012.

Il rappelle également que le Bureau était provisoirement convenu de fixer au 30 septembre 2011 la date-butoir de l'achèvement des négociations sur le nouveau bail. En ce qui concerne les négociations avec le propriétaire du bâtiment de l'Arc, le Bureau a le choix entre deux options :

*Option A* : charger un État ou un petit groupe d'États de mener ces négociations ;

*Option B* : mandater la Cour pour la conduite des négociations.

Le président note que l'option B pourrait impliquer la présence d'un État Partie ou d'un groupe d'États Parties tandis que les deux options nécessiteraient l'engagement d'experts techniques, comme convenu à la réunion du Bureau du 29 juin. Le président a été informé par la Cour que les devis sur l'appui d'une entité externe à la Cour pour les négociations se situent entre 5.000 et 8.000 euros. Son coût réel pourrait diminuer en fonction du montant des travaux effectués et la somme de 8 000 euros devrait constituer un montant maximal.

Un soutien est exprimé en faveur du choix du 30 septembre comme date-butoir de l'achèvement des négociations sur le nouveau bail. Un appui est également exprimé pour que la Cour conduise les négociations en présence d'une composante d'État Partie dans le cas où l'option B serait retenue. La question portant sur la forme de cette composante d'État Partie est soulevée.

Le président note qu'il serait préférable que le choix de l'expert externe incombe aux responsables de La Haye qui sont les plus directement concernés. Lors de la réunion précédente du Bureau, les options envisagées portaient sur Brink Groep et le Rijksgebouwendienst. S'agissant de la forme que prendrait l'engagement de l'État Partie, le président déclare qu'elle devra faire l'objet de discussions ultérieures. Il est d'avis qu'il

semble naturel que les deux États ayant facilité la question des locaux provisoires à La Haye, à savoir l'Australie et le Nigeria, continuent à assumer ce rôle s'ils en ont la disponibilité.

En ce qui concerne la lettre d'ING Real Estate (le propriétaire) en date du 30 juin 2011, la question est soulevée de savoir si sa proposition de proroger le délai de préavis et la date d'expiration du bail était maintenue.

Le président indique que le délai de préavis et la date d'expiration du bail ont été tous deux prorogés, respectivement d'un mois, au 31 juillet 2011, et au 31 juillet 2012. Aucun préavis n'a donc été encore soumis pour le bail. En ce qui concerne l'éventualité de nouvelles prorogations, il déclare qu'à ses yeux, l'offre est toujours d'actualité.

Certaines délégations, notant que le nouveau bail devra être approuvé par l'Assemblée en décembre, expriment leur soutien en faveur de cette option.

L'État hôte note qu'il a fait preuve de souplesse en prolongeant le délai de préavis d'un mois par suite d'un malentendu entre la Cour et le propriétaire. Ce fait est cependant loin de ce qu'il était prêt à concéder. Il rappelle qu'il ne paiera pas le loyer des locaux provisoires après le 1<sup>er</sup> juillet 2012 mais qu'il se portera garant pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2012 et cessera de le faire après cette date. Cette fonction devra être reprise par la Cour ou l'Assemblée.

Le président note que le malentendu évoqué par l'État hôte doit encore être résolu puisque les indications fournies à ce jour par le propriétaire semblent contradictoires. Le propriétaire est initialement convenu de tenir des discussions exclusives avec la Cour sur la prolongation du bail. Il a cependant signalé par la suite qu'il se sentirait libre d'envisager d'autres locataires après la réception du préavis relatif au bail en cours. Il est encore difficile de déterminer le pouvoir d'attraction des locaux provisoires auprès de locataires potentiels même si l'avis qui prédomine à La Haye considère que le propriétaire ne trouvera pas aisément d'autres locataires.

La question de l'option en faveur de l'achat des locaux provisoires est soulevée et il est suggéré que l'État hôte pourrait envisager d'acheter le bâtiment en question. Le représentant de l'État hôte indique que cet achat ne constituait pas une option pour l'État hôte. Le président note que l'option en faveur de l'achat des locaux provisoires par la CPI a été mentionnée lors de la réunion du Bureau du 29 juin 2011 et qu'elle est à l'étude à La Haye.

Le Bureau exprime sa reconnaissance pour le travail mené par les co-facilitateurs, l'Australie et le Nigeria, et décide de mandater la Cour pour poursuivre les négociations avec le propriétaire sur la prolongation du bail des locaux provisoires, avec l'aide d'une composante d'État Partie. Le Bureau invite l'Australie et le Nigeria à continuer d'assumer leur rôle à cet égard. Le Bureau décide également d'autoriser le recours aux services d'un consultant externe, sur la base de la préférence exprimée par les États Parties à La Haye, étant entendu que le total des fonds nécessaires pour cette assistance-conseil n'excéderait pas 8.000 euros et qu'il serait incorporé au budget 2011. Il convient de transmettre la confirmation à ce sujet dès qu'elle sera reçue de la Cour. Le Bureau décide en outre de fixer au 30 septembre 2011 la date-butoir pour l'achèvement des négociations.

## **2. Locaux permanents**

Le Bureau prend acte du rapport du Comité de contrôle au Bureau, en date du 7 juillet 2011, et en particulier du recours au fonds de prévoyance du projet pour le règlement des coûts 3gv qui s'élèvent à 1,5 million d'euros.

L'État hôte rappelle que le Comité de contrôle a décidé que l'Assemblée devra, avant la fin de l'année, dégager des fonds de plus de 20 millions d'euros pour les équipements intégrés des locaux permanents afin qu'ils puissent faire l'objet d'un appel d'offres. Le taux bonifié de l'État hôte pour les locaux permanents ne couvre pas ces équipements intégrés. À la lumière de ces informations et des coûts additionnels dus au loyer des locaux provisoires, l'État hôte propose d'envisager l'élargissement des critères du prêt pour couvrir les équipements intégrés. Le montant du prêt continuerait de s'élever à 200 millions d'euros. L'État hôte n'envisagera cet élargissement des critères du prêt que si les États Parties conviennent de payer le loyer des locaux provisoires à compter de juillet 2012.

Les efforts de l'État hôte sont salués. Certains membres du Bureau se réfèrent au rapport final des facilitateurs en date du 7 juillet 2011 pour mentionner les avantages perçus par l'État hôte pour l'accueil de la Cour. Ils suggèrent que l'État hôte continue de payer le loyer des locaux provisoires jusqu'à l'achèvement des locaux permanents. Il est également suggéré que l'offre de l'État hôte soit envisagée dans le cadre du Comité de contrôle.

L'État hôte note qu'il a soumis une offre en vue d'accueillir la Cour. Cette offre a entraîné un engagement de paiement pour les locaux provisoires de la Cour sur 10 ans et l'État hôte a pleinement rempli cette obligation. L'État hôte note qu'en termes de part de produit intérieur brut (PIB), il a été, de loin, le premier contributeur net de la Cour. Son document officiel contient un aperçu de ses dépenses liées à la Cour même si la majeure partie d'entre elles ne peuvent être quantifiées. L'État hôte est en outre confronté à des problèmes supplémentaires comme, par exemple, lorsque les témoins demandent l'asile. Les avantages économiques perçus par l'État hôte sont fortement exagérés.

### **3. Consultations pour identifier le président des dixième au douzième sessions**

Le point focal, l'Ambassadeur Simona Miculescu (Roumanie) informe le Bureau qu'elle a identifié l'Ambassadeur Tiina Intelmann (Estonie) comme candidate à la succession de l'Ambassadeur Christian Wenaweser (Liechtenstein) au poste de président de l'Assemblée. L'Ambassadeur Intelmann assume actuellement les fonctions d'Ambassadeur de son pays en Israël. Entre 2005 et 2010, en qualité de Représentante permanente de l'Estonie auprès des Nations Unies à New York, elle a notamment exercé les responsabilités de co-facilitatrice pour la cohérence de l'action du système de l'ONU et de présidente du Comité consultatif d'UNIFEM et de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

La représentante ajoute qu'outre ses fonctions de Représentante permanente auprès des Nations Unies à New York pendant cinq ans, l'Ambassadeur Intelmann a également occupé le poste de Représentante permanente adjointe auprès de l'ONU dans les années 90. Elle bénéficie du plein soutien du gouvernement estonien. Si elle est élue, elle serait nommée Ambassadeur itinérant et pourrait consacrer la totalité de son temps aux travaux de l'Assemblée sans devoir assumer les autres fonctions habituellement remplies par un représentant permanent, ce qui constituerait un atout précieux pour la Cour et l'Assemblée. Elle note que l'expérience étendue de l'Ambassadeur Intelmann dans la conduite d'un certain nombre de processus de négociations lui permettrait d'être un leader décisionnel pour l'Assemblée. L'Ambassadeur Intelmann est disponible pour occuper ce poste immédiatement après son élection. Vu que cette élection aura lieu dans des délais quelque peu inhabituels, des arrangements spéciaux pourraient s'avérer nécessaires pour la période de transition.

Le président déclare qu'il a eu plusieurs conversations avec l'Ambassadeur Intelmann et serait heureux de la voir prendre la direction des travaux de l'Assemblée. Toutefois, étant donné qu'elle ne sera pas disponible à New York avant décembre, l'idée est soulevée de proroger le mandat du Bureau actuel de six mois pour assurer la transition. Si cette proposition est retenue, l'Ambassadeur Intelmann serait élue par la dixième session de

l'Assemblée, laquelle prolongerait également le mandat du Bureau actuel de six mois. Le nouveau Bureau et son président seraient en fonctions de juin 2012 à juin 2015 et couvriraient ainsi les onzième, douzième et treizième sessions de l'Assemblée.

Le Bureau exprime sa reconnaissance au gouvernement estonien et le remercie d'avoir encouragé la candidature de l'Ambassadeur Intelmann malgré le fait qu'elle assumerait ses fonctions de présidente de l'Assemblée à temps plein. Le Bureau fait également part de sa satisfaction à l'Ambassadeur Miculescu pour son travail sur ce dossier, ainsi qu'à l'Ambassadeur Wenaweser pour sa disponibilité continue dans la gestion de la transition.

La question est soulevée de mener de nouvelles consultations sur la prorogation du mandat du Bureau actuel. La durée du mandat du Bureau actuel et de ceux qui lui succéderont est également évoquée.

Le président déclare que de nouvelles consultations seront nécessaires et incluront l'Assemblée dans sa totalité. À ses yeux, c'est la première fois que le mandat du Bureau excède la durée de trois ans et à l'avenir, tous les Bureaux auront un mandat de trois ans commençant en juin, de préférence à septembre/novembre/décembre, comme c'était le cas précédemment.

Si certains membres du Bureau sont favorables à la possibilité d'une prorogation du mandat du Bureau actuel, d'autres font part de leur hésitation. Il est noté que cet arrangement pourrait ne pas être cohérent avec la règle 29 du Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties. L'Ambassadeur Intelmann est invitée à se rendre à New York à temps pour permettre à la transition de se dérouler avant la dixième session de l'Assemblée. Si cela ne lui est pas possible, l'éventualité est soulevée d'élire le nouveau Bureau et son président au terme de la dixième session de l'Assemblée. Il est convenu de tenir, sous la direction de l'Ambassadeur Miculescu, de nouvelles consultations sur ce dossier, dans l'objectif de parvenir à une solution avant l'interruption d'été.

#### **4. Consultations pour identifier le Bureau des dixième au douzième sessions**

Les points focaux informent le Bureau qu'aucun nouvel élément n'est à rapporter depuis la dernière réunion du Bureau.

#### **5. Comité de recherche pour le poste de Procureur**

Le coordinateur du Comité de recherche, S.A.R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) informe le Bureau qu'il s'est rendu à Séoul, en République de Corée, le 26 juin, pour participer aux réunions de l'Association internationale des procureurs (IAP) et au sommet des procureurs généraux qui a suivi. Il a présenté à l'IAP les travaux du Comité de recherche et tenu des consultations avec trois candidats envisagés par le Comité. Il souligne que ces discussions ne constituaient pas des entretiens mais des discussions préliminaires. Il a également rencontré un nouveau candidat potentiel et tenu des discussions avec plusieurs directeurs des poursuites publiques et procureurs généraux. Il présentera le détail de ses activités au Comité de recherche lors de sa réunion du 18 juillet.

Le coordinateur note que ses voyages ont coïncidé avec l'annonce de l'Union africaine sur la décision de ses chefs d'État de soutenir la candidature de Mme Fatou Bensouda. Il note qu'il a précédemment fait part de son espoir qu'aucune décision ne soit prise à l'égard des candidatures avant l'achèvement des travaux du Comité de recherche. Il a également espéré que les États Parties exprimeront leur ferme soutien aux travaux du Comité

de recherche qui ont été regrettablement bloqués par l'un des États Parties. Il déclare que s'il ne fait aucun doute que Mme Bensouda constitue l'un des meilleurs candidats, il en existe d'autres, et ajoute que le Comité de recherche poursuivra ses travaux.

Le président indique que le coordinateur informera le Groupe de travail de New York sur les travaux du Comité de recherche le 20 juillet.

## **6. Rapport intérimaire du Groupe d'étude sur la gouvernance**

Le Bureau prend acte du rapport intérimaire du Groupe d'étude sur la gouvernance en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et demande au Secrétariat de le transmettre au Groupe de travail de New York.

La représentante des Pays-Bas déclare que les États Parties et les organes de la Cour ont eu recours au Groupe d'étude d'une manière positive et exprime sa reconnaissance aux points focaux, le Japon, le Mexique et le Royaume-Uni. Elle rend également hommage au président pour son engagement personnel envers le Groupe d'étude.

## **7. Autres questions**

### *a) Jury de sélection pour le président du Mécanisme de contrôle indépendant*

Le président rappelle que le candidat précédemment choisi par le jury de sélection pour le poste de président du Mécanisme de contrôle indépendant a été dans l'impossibilité d'occuper ce poste.

Après que la lettre du président du jury de sélection en date du 11 juillet 2011 et la notice personnelle qui lui était jointe ont été adressées au Bureau ce même jour, ce dernier a décidé qu'il soutiendrait la nomination de Mme Madeleine Schwarz selon les termes proposés par le président du jury de sélection à l'expiration de la procédure d'approbation tacite qui prendra fin à 12h00 (CET) le 15 juillet 2011.

### *b) Fonds de prévoyance*

Le Bureau prend acte de la lettre en date du 15 juin 2011 par laquelle le Greffier, conformément à la règle 6.7 du Règlement financier et des règles de gestion financières, soumet au Comité du budget et des finances une notification de budget complémentaire pour la somme d'1,098 million d'euros en vue de couvrir les dépenses imprévues induites par les procès en cours, à l'expiration de la procédure d'approbation tacite qui prendra fin à 12h00 (CET) le 15 juillet.

### *c) Prochaine réunion du Bureau*

La prochaine réunion du Bureau se tiendra le 26 juillet.

\*\*\*